COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 11 décembre 2025, à 18h30, à Roanne

Présents : Thierry DELOLME – Francis VIDRY - Jean-Marc ALLEGRE - Yvonne ARGAUD - Denise AZNAR - Michel BARSOTTI - Martin BOUCHET - Mohamed BOUGUERRA - Charles BOULOGNE - Paul BRIDEAU - Bernard BROUSSET – Alain CABERLON - Marie-Pierre FOLLEAS – Jean-Louis FOREST - Dominique GANDIN - François RIOUFFREYT - Antonio RODRIGUES - Didier ROTA - Michel TEIL. Soit 21 membres présents.

Absents excusés : Chantal DEGOULANGE - Sylvie ODIN JONNARD - Henri OLAGNIER - Laurence PASQUIER - Maurice PELISSIER - Victor PEREIRA - Jean-Paul PETIT - Christian THETIER - Bernard THIVEND. Soit 9 membres excusés.
Assistent à la réunion : Jean-Louis COÏA (directeur administratif) – Ludovic PUPIER (Conseiller Technique).

Après l'approbation rapide et à l'unanimité du Comité de Direction du 11 décembre, l'ensemble des membres rendent hommage à notre cher Daniel DOSNON, subitement disparu, par une émouvante minute de silence. Après la cérémonie au crématorium, une réception sera organisée en son honneur dans les locaux du District.

- Retour sur l'AG Financière

Celle-ci s'est globalement très bien déroulée, dans un climat plutôt festif à Ecotay-l'Olme, à la veille de l'évènement du club contre l'ASSE en Coupe de France… Le président DELOLME tient à revenir sur la confirmation de la position de la Ligue, sur la désignation des terrains : lorsque la désignation d'un terrain est effective, en aucun cas le club peut changer comme il veut, ce qui fut le cas le week-end dernier à Bussières… Paul BRIDEAU fait remarquer qu'il y a sans nul doute une dizaine de cas similaires, notamment des rencontres « Critérium » qui se jouent le vendredi soir, souvent sur un terrain annexe éclairé mais non homologué. Il prend l'exemple de Parigny qui possède deux terrains mais dont un seul est, à coup sûr, homologué. Selon Denise AZNAR, la Ligue envoie ses homologations aux mairies, mais pas aux clubs ; elle propose de faire le tour des commissions pour savoir précisément quels sont les terrains utilisés.
Toujours à propos du club d'Ecotay Moingt, le président tient à saluer l'excellent comportement de l'ASSE à son égard.
Le président confirme ensuite la légalité de la décision d'un règlement adopté à l'AG d'hiver suivant l'article 1.3 Modification des règlements généraux du District, alinéa 1 : « *les décisions prises en Assemblée Générale d'hiver seront applicables à compter de la saison suivante,* ***sauf mention contraire*** *»*. Ainsi, un texte peut être applicable de suite, sous réserve que cela soit spécifié dans la demande de modification. En l'espèce, le vote a été volontairement décomposé en deux phases : la première, sur le fond, et en deuxième vote, sur la date d'application.
Retour sur la question posée à propos de la purge des matchs de suspension d'une saison sur l'autre, comme ce fut le cas pour un joueur de Se. Montreynaud qui n'a pas pu poursuivre sa peine dans son nouveau club et qui doit reprendre l'intégralité de sa suspension ! Pour tenter d'améliorer une telle situation, T. DELOLME va proposer un texte à la Ligue. Le président insiste sur le fait que les dirigeants club Se. Montreynaud n'ont, à aucun moment, eu l'intention de tricher. A l'occasion d'une entrevue avec les membres stéphanois du bureau, le président de M42 a démontré toute sa bonne foi, avec notamment un mail jamais parvenu au District, en raison d'un malheureux accent sur une adresse mail non détectable sur la boite « outlook ». Bien que le District soit dans l'obligation d'appliquer les textes, le président renouvelle toute sa confiance et estime au président, M. OKACHA.
A la demande de Jean-Marc ALLEGRE, sur la possibilité de dématérialiser l'AG Financière, le président évoque le coût financier conséquent d'une telle pratique et ses difficultés à l'organiser. Un point sera présenté à l'occasion de la tournée des clubs.
Le Comité de Direction en profite pour officialiser la date de la prochaine Assemblée Générale d'été : vendredi 26 juin à St Jean Bonnefonds.

- Budget des AG et des réunions

Martin BOUCHET, le trésorier adjoint, propose d'harmoniser les différentes dotations aux clubs qui accueillent des assemblées ou des réunions ponctuelles… Le président rappelle seulement qu'il est difficile de trouver des salles adéquates pour nous recevoir et qu'il faut donc être prudent sur les décisions prises. Après un échange de vues, les décisions sont les suivantes : 1500 € pour l'AG d'été ; 1000 € pour l'AG d'hiver ; 10 € par personne présente pour les réunions des clubs par secteur.
Jean-Marc ALLEGRE, le trésorier général, en profite pour faire de nouveau allusion aux FIA (formations d'arbitres) où le District paye les repas des candidats, y compris ceux qui ne sont pas de notre secteur… Ludovic PUPIER, le CTD, signale que pour les formations de techniciens, contrairement aux arbitres, la commission en a la maitrise et n'a plus d'obligation à ce sujet : les repas sont « tirés du sac » pour chaque candidat. Cette solution doit être mise à l'étude pour les FIA, sachant que le fait de prendre en charge ces repas constitue une charge en moins pour les clubs.

- Mode de règlement pour les finales

Les trésoriers proposent de moderniser les méthodes de paiement lors de nos différentes manifestations, en particulier nos finales… L'idée de mettre en place un terminal de règlement semble faire l'unanimité car les frais sont moindres et, même si le gain de temps n'est pas énorme, la méthode plus moderne convient mieux, en particulier pour les jeunes. Les finales des Coupes des Jeunes, justement devraient servir de premier test.

A noter, dans le même ordre d'idées, que le règlement des arbitres mis en place en D1 et D2, par l'intermédiaire de leur RIB, marche plutôt bien et qu'il doit faire l'objet d'une extension aux autres divisions.

- <u>Commission d'organisation des coupes</u>

Bernard BROUSSET, le vice-président du « Pôle Sportif », confirme la création d'une Commission d'organisation des Coupes qui sera ainsi composée :
Présidente : Marie-Pierre FOLLEAS
Membres : Michel BARSOTTI – Bernard BROUSSET – Thierry CAMUS – Thierry DELOLME – Maurice PELISSIER.
Un membre de chaque commission concernée sera également impliqué :
Yvonne ARGAUD (Féminines) – Charles BOULOGNE (Jeunes) – Hanafi CHERAKRAK (Critérium) – Christian CHEUCLE (Seniors) – Toufik OUAAMARI (Foot Adapté) – Mourad OUNOUGHI (Arbitres) – Michel TEIL (Technique)

Si pour le Futsal, les maillots sont déjà prêts, un achat groupé de jeux de maillots a été adopté pour toutes les finales du District. La livraison est prévue pour fin mars, ce qui permettra de présenter un exemplaire lors d'un prochain tirage au sort. Charles BOULOGNE confirme alors les candidatures de plusieurs clubs pour l'organisation de ces finales, en rappelant que le délai était fixé au 31 décembre et que les sites seront officialisés lors du prochain Comité de Direction prévu le jeudi 29 janvier.
Il en profite pour évoquer le cas de Sud Forez Luriecquois qui a été tiré au sort pour le 2ème tour de la Coupe U15 alors que, selon lui, ce club aurait dû être exempté. Le président DELOLME fait un vif rappel à l'ordre sur le respect impératif des règlements que rappelle Dominique GANDIN, vice-président du « Pôle Réglementaire », ainsi que ses différentes mises à jour.
A propos de tirages, ce dernier fait apprécier le succès de la récente opération suivie par 450 personnes en direct grâce au nouveau site du District. Une belle confirmation après les très nombreuses connexions enregistrées depuis sa création.

- <u>Questions diverses</u>

Du 20 décembre au 4 janvier, ce tournoi s'annonce encore comme un temps fort de la saison présenté par Michel BARSOTTI, vice-président du « Pôle Clubs », qui rappelle les chiffres de la saison dernière : 260 équipes – 4000 joueurs - 770 matchs ! L'organisation pratique reste confiée au Fc. St Etienne. Seul bémol de nouveau rappelé par J.M. ALLEGRE : la manifestation coûte très cher au District, notamment pour l'arbitrage…

Mélanie BOITHIAS, une de nos secrétaires, a passé avec succès sa soutenance (sur le « Foot en Marchant ») qui lui permet d'obtenir son diplôme de « docteure ». Des frais étaient prévus dans son contrat avec le District, mais l'université en a pris une partie en charge. Mélanie sera peut-être amenée à poursuivre sa thèse au niveau fédéral et même si elle a des obligations salariales au niveau du District, nous continuerons à la soutenir et l'aider dans ses démarches.

Après la belle victoire de la sélection U15 lors de l'interdistricts de cette catégorie, M. BARSOTTI tient à féliciter L. PUPIER et son groupe qui ont donné une très belle image du District de la Loire. Une réception sera organisée en leur honneur dans les locaux du DLF.

A la demande de plusieurs clubs, la journée de championnat positionnée le dimanche 24 mai (Pentecôte) pose interrogation… Momo BOUGUERRA envisage un sondage qui sera proposé aux clubs avant de prendre une décision lors du prochain CD.

François RIOUFFREYT, responsable de la Commission des Règlements, revient sur les dates limites d'engagements chez les jeunes pour la seconde phase, en demandant d'avancer celle des U13 au 8 janvier, les autres pouvant être maintenues au 15 janvier.

Francis VIDRY, président délégué de la Délégation du Roannais, fait le point sur l'éventuel changement de siège sur Roanne, un prochain rendez-vous étant à nouveau fixé avec la mairie.

Tonio RODRIGUES, co-responsable de la Commission des Arbitres, explique sa situation personnelle qui risque de le faire changer de région avec un projet dans le Cantal. Il souhaite donc arrêter ses fonctions au sein du District et propose la candidature de Laurent GAUDARD pour lui succéder au niveau du secteur roannais.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21h30. Prochain rendez-vous le jeudi 29 janvier dans les locaux du District.

Le Secrétaire de séance,



Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME